

Mouvement du 16 mai

# INTERDITS DE CITÉ

LEÇONS DE L'EXPULSION DU BIDONVILLE DE LA RUE ARDOIN À SAINT-OUEN



Mouvement du 16 Mai

# INTERDITS DE CITÉ

*Leçons de l'expulsion du bidonville  
de la rue Ardoin à Saint-Ouen*



Expulsion : logique de l'exclusion	page 6
Interdits d'école	page 7
Interdits de soins	page 13
Interdits de toit	page 17



Ce document a été réalisé par le pôle Analyse du « Mouvement du 16 Mai ». Le « Mouvement du 16 Mai » est un dispositif national dont la mission est d'organiser la participation des résidents en squats et bidonvilles, communément perçus comme « roms », aux politiques publiques les concernant, notamment au plan du plaidoyer et de la lutte contre les discriminations.

Ce document est une radiographie sensible de l'impact qualitatif de l'expulsion du bidonville de la rue Ardoin à Saint-Ouen qui a eu lieu le 21 octobre 2016, sur les personnes engagées dans un processus d'accès aux droits ainsi que sur les professionnels les accompagnant dans ce parcours.

Il a été réalisé par Diane Brossard, doctorante en philosophie, sur la base d'entretiens avec des résidents expulsés et des professionnels intervenant auprès d'eux aux plans de la santé et de l'éducation, au sein notamment de l'ASET 93 (médiation scolaire), des ASM (antennes scolaires mobiles de l'Education Nationale), et de Première Urgence Internationale (PUI).

Les personnels et responsables de la plateforme AIOS (Adoma), missionnée par la préfecture de région Île-de-France pour assurer l'accès aux droits des personnes dans le cadre de la politique de « résorption des bidonvilles », n'ont pas donné suite aux demandes de rencontre qui leur ont été adressées.

Ce document entend servir d'outil à l'ensemble des acteurs des politiques publiques, concernant l'accès aux droits de personnes vivant en bidonville, en vue de leur amélioration. Il veut être une contribution à un effort collectif. Si, en ce sens, il peut-être perçu comme un diagnostic, le défaut central qu'il photographie est le manque de coordination des différents niveaux de l'action, et tout particulièrement le manque de communication structurel entre l'action de l'État et l'action des professionnels intervenants.

En outre, en tant que photographie du ressenti des premiers concernés par ces différents plans de l'action, ce document – et c'est son ambition majeure – entend replacer au centre de la perception du « problème des bidonvilles » les visages des enfants, des femmes et des hommes pour qui il est encore presque toujours un drame sans issue.

**Pierre Chopinaud**, organisateur du « Mouvement du 16 Mai »

*Je suis arrivée en 2011 en France, je suis venue pour travailler. J'étais à Saint-Ouen depuis un an. Avant de venir en France j'avais une image positive de la France, tout le monde m'en parlait comme le pays des droits, du travail et de la liberté. C'est toujours mieux en France qu'en Roumanie parce que là-bas il existe une allocation mais elle est de 10 euros et le travail c'était compliqué c'était toujours au noir et c'était au jour le jour. Je suis venue pour mes enfants pour qu'ils aient un avenir meilleur.*

Maria<sup>1</sup> (jeune femme, épouse et mère de famille expulsée du bidonville de la rue Ardoin)

## SAINT-OUEN ET LES BIDONVILLES

Entre 2008 et 2016 les bidonvilles présents sur la commune de Saint-Ouen (93) ont connu trois expulsions : 2008/2013/2016. Après une première expulsion d'un bidonville situé rue Ardoin à proximité de l'incinérateur d'Areva, la municipalité de Jacqueline Rouillon (Front de Gauche), et la préfecture annoncent l'ouverture d'un « village d'insertion » en 2008 rue de Clichy. Le gestionnaire du site est alors l'ALJ93. La structure « accueille » une centaine de personnes volontaires dans le cadre d'un programme d'insertion. La structure prévoit d'accueillir 25 familles (94 personnes dont 47 enfants) sur une période de trois ans.

Fin juillet 2013 l'ALJ93 résilie le contrat avec EDF afin de convaincre/contraindre les occupants de quitter les lieux. La mairie, devenue le seul financeur du « village d'insertion » (l'État s'en dégage à la fin 2012) avance ne plus pouvoir financer la structure, le propriétaire du terrain engage donc une procédure d'expulsion et somme les habitants du « village d'insertion » de quitter les lieux au plus vite. Le 24 juillet les habitants et bénéficiaires du programme du « village d'insertion » se voient expulsés. En parallèle, fin juillet 2013, des personnes s'installent à nouveau sur le terrain de la rue Ardoin (dont la SNCF-RFF est propriétaire). Mme la Maire fait appel à plusieurs reprises au ministre de l'Intérieur, Manuel Valls pour solliciter son aide dans le « démantèlement du camp ».

En novembre 2013 les forces de l'ordre interviennent et procèdent à l'expulsion.

Le 21 octobre 2016, les forces de l'ordre procèdent à l'expulsion des habitants du nouveau bidonville de la rue Ardoin.



## D'UNE MARGE À L'AUTRE

« On observe une grande violence et de nombreux cas de discriminations à l'égard des Roms en Roumanie. Il n'est pas rare qu'ils soient exclus du marché du travail car souvent considérés comme d'éternels voleurs. Bien souvent c'est autour de la musique (chanteuse ou musicienne) ou de l'agriculture (saisonniers) qu'ils arrivent à se faire une place. Le petit "gadjo" [celui qui n'est pas Rrom] est bien content "d'avoir un rrom" qui va travailler pour pas grand-chose. Beaucoup d'entre eux n'ont pas eu accès à l'école et se retrouvent pour certains analphabètes. Dans de nombreux villages on observe une grande quantité de bidonvilles où les conditions de vie sont extrêmes (aucun accès à l'eau, à l'électricité), et des habitats faits de paille ou de terre. Par ailleurs de nombreuses décisions de justice tentent de détruire les maisons qui ont été construites sur des terrains qui n'étaient pas enregistrés au cadastre. De ce fait, de nombreuses familles se voient obligées de reconstruire une vie dans un bidonville. Il est par ailleurs fréquent qu'un quartier spécifique leur soit « réservé » : *Tiganie* – le terme désigne un comportement irresponsable et/ou répréhensible, qui caractériserait les Roms. Mais en arrivant en France beaucoup réalisent qu'ici la situation sera compliquée et parsemée d'embûches. »

Témoignages conjoints de Spartacus et Darius (volontaires en service civique à *La voix des Rroms*).

## ■ EXPULSION : LA LOGIQUE DE L'EXCLUSION

Selon les chiffres de la Ligue des Droits de l'Homme, entre janvier et février 2016 c'est 2 582 personnes qui ont été évacuées de force en France, soit 300 personnes par semaine. Et toujours d'après la LDH, près d'un tiers serait des enfants. Par ailleurs, dans le département de la Seine-Saint-Denis (93), il y aurait environ 650 enfants vivant en bidonville, selon Amnesty International, 11% d'entre eux seulement seraient scolarisés.

Nbre de terrains	Personnes	Enfants	Enfants	Enfants
36*	1902*	650	71 (11%)	576 (89%)

\*Chiffres extrait du *Communiqué du Préfet de la Seine-Saint-Denis* du 18 janvier 2016.

Ce rappel des faits nous montre combien la politique systématique de « démantèlement des campements illicites » pilotée par l'État et mise en œuvre par les préfetures et les mairies sont inefficaces, la preuve en est : les bidonvilles perdurent après leur destruction. De ce fait, l'État engage des sommes importantes pour mettre en œuvre la politique de destruction (entre 25 millions et 35 millions d'euros pourraient avoir été investis dans les expulsions en 2015)<sup>2</sup> mais qui pourtant ne permettent pas la résorption des bidonvilles dans le long terme. Ainsi, ces bidonvilles sont souvent désignés comme « campements illicites » soulignant de ce fait l'aspect illégal au détriment de la grande précarité qui donne lieu à la création de ce type d'habitat et contribue à leur pérennisation.

Il est donc légitime de s'interroger sur la visée réelle d'une telle politique et de son application. Il est également nécessaire de rendre compte de la grande précarité et de l'extrême vulnérabilité des personnes qui habitent les bidonvilles et qui sont soumises à une forme de violence psychologique liée aux expulsions systématiques. Les expulsions sont fréquentes, à répétition et mettent à mal une intégration effective et efficace de ces personnes qui lorsqu'elles sont expulsées doivent tout recommencer, dans le plus grand dénuement. La politique systématique d'expulsion s'est intensifiée et les conséquences d'une telle politique sont dramatiques au regard du respect des droits fondamentaux des personnes habitant en bidonville et inefficaces car elles ne s'inscrivent que dans le court-terme. Ainsi, on observe que le nombre de squats/bidonvilles reste stable depuis plusieurs années. D'ailleurs, la société civile et les institutions internationales ne sont pas les seuls acteurs à dénoncer cette politique, puisque le Haut Comité pour le logement de personnes défavorisées (HCLPD) l'a qualifiée aussi de « illégale, inefficace et coûteuse » et a demandé son arrêt en 2014.<sup>3</sup>

Alors que la Circulaire du 26 août 2012 préconise de préparer l'expulsion en amont afin de ne pas mettre en péril les parcours d'intégration et vise à un accompagnement individualisé et global des personnes à la sortie du bidonville en termes de logement, de scolarisation et de travail malheureusement il s'avère que dans la plupart des expulsions cette mesure d'anticipation n'est pas respectée et les habitants laissés à leur propre sort.



## ■ INTERDITS D'ÉCOLE

La volonté pour certains parents d'inscrire leurs enfants à l'école est vivement formulée, la scolarisation est associée à un avenir meilleur pour leurs enfants avec un champ des possibles bien plus ouvert qu'il ne l'est aujourd'hui. C'est de cela que témoignent les paroles de Maria (expulsée du bidonville de la rue Ardoin) :

*Qu'un enfant aille à l'école, c'est normal pour moi. Et c'est très important que nos enfants sachent lire et écrire. Avec l'école on apprend l'ouverture d'esprit, et on travaille pour avoir un diplôme. Les enfants doivent apprendre à lire et à écrire pour travailler ce qui leur donnera un avenir meilleur. S'ils réussissent à l'école ils auront un diplôme et ils auront un bon métier.*

Avec l'arrivée de l'ASET 93 (Organisme de Médiation scolaire) et des Antennes scolaires mobiles, présents depuis décembre 2015 dans le bidonville de la rue Ardoin, de nombreux enfants ont pu être accompagnés vers la scolarisation.

Ainsi trois enseignantes intervenaient deux fois par semaine auprès des enfants pour leur permettre d'avoir accès à une scolarisation temporaire, le temps des démarches pour une scolarisation ordinaire. Et comme le relève Clélia, Professeure des écoles en Antenne Scolaire Mobile (ASM), « les enfants vivent pour une grande partie d'entre eux, leur première expérience scolaire. Chez les plus grands, il arrive parfois que les élèves aient été scolarisés antérieurement dans leur pays d'origine, ou quelques fois en France ». Bien que l'école ne soit pas toujours une évidence pour les familles, les enfants expriment très rapidement une curiosité mêlée à une forme d'excitation qui suscite en eux un sentiment de fierté et d'espoir d'un quotidien meilleur. Elle poursuit, « c'est ce que devrait susciter l'école pour tous les enfants et tout au long de la scolarité. Le plaisir qu'ils ont à venir est moteur pour nous enseignantes. Le succès est immédiat. Nous sommes obligées d'effectuer une sélection par l'âge car nous ne pouvons pas accueillir tous ceux qui le souhaiteraient. » De manière plus concrète les enseignements se font « au plus près des besoins de chacun. Les apprentissages sont très diversifiés, les progrès rapides, les rapports très individuels ».

À ce titre Maria, mère de Marius<sup>4</sup>, lui-même accompagné par les ASM et l'aset 93, nous affirme :

*J'ai beaucoup aimé l'initiative des camions école de l'ASET 93, en venant sur le terrain les enfants étaient très contents d'aller à l'école. Et lorsqu'il ne pouvait pas y aller Marius pleurait. Les enfants étaient heureux de pouvoir apprendre, du coup même malade, Marius y allait.*

*Nos postes ont été créés au sein de l'Enseignement Catholique sur l'initiative d'un Frère des Écoles Chrétiennes, après signature d'un protocole d'accord entre l'inspection d'académie de Seine-Saint-Denis et l'école Saint-Jospeh-La-Salle à Pantin, il y a maintenant plus de trente ans, en 1982.*

*Aujourd'hui dans notre département, les enseignantes en ASM tentent de recréer du lien avec l'Éducation Nationale afin de réaffirmer la mission réelle des ASM, c'est-à-dire, l'accompagnement vers l'école des enfants qui en sont éloignés. Nous n'avons pas le recul pour savoir si ce lien a été rompu, quand et pourquoi ou s'il n'a jamais vraiment existé. Aujourd'hui en tout cas, il n'existe pas ou seulement de manière contractuelle (nos contrats sont rédigés par le Rectorat de Créteil, c'est aussi lui qui nous paie). **Notre sentiment actuellement est que nous sommes extrêmement seuls à nous préoccuper de leur sort.***

Clélia, Professeure des écoles en Antenne Scolaire Mobile, ASM)



Toujours dans ce sens Clélia se rappelle : *« Juste avant les vacances de février, nous avons compté ensemble, comme chaque jour à la fin de la classe, le nombre de jours à attendre jusqu'au prochain jour de classe. Nous avons compté 17. Le jour de la rentrée, je retrouve un de mes élèves qui me dit avant même de me dire bonjour "Tu avais dit 17, ça fait 18!" »* Le fait d'appartenir à une classe tout en étant reconnu comme individualité propre, d'apprendre à lire ou à compter suscite chez les enfants un sentiment très fort de reconnaissance jusque même dans leurs rêves. Ainsi, Clélia nous relate le rêve qu'un enfant de sa classe, âgé de 8 ans avait fait : *« Il me voyait entrer sur le platz en mobylette, faire un dérapage sur les cailloux, et leur annoncer que les camions ne viendraient plus. Il était triste et se mettait à pleurer. Je l'emmenais ensuite, lui et les enfants de la classe, chez moi en mobylette. »*

Les témoignages de Maria, mère de famille et Clélia, Professeure des écoles soulignent toutes deux l'envie des enfants à apprendre.

Si la mission des ASM a clairement pour objectif de n'être que temporaire, *« elles ont vocation à être des dispositifs transitoires qui doivent évoluer vers une scolarisation en école ordinaire »*<sup>5</sup>, la plus part des enfants ne se verront offrir que cette unique forme de scolarisation. En 2015, les enseignantes en ASM ont rencontré l'Inspecteur de l'Éducation Nationale référent pour le département de Seine-Saint-Denis afin de lui présenter leur travail et le rôle qu'elles ont auprès des enfants vivant en bidonville dans le 93. Clélia revient sur cette rencontre : *« Lors de notre entretien, nous avons découvert qu'il n'avait pas connaissance de notre existence, encore moins de notre action réelle ou supposée »*. Cette rencontre avait également pour objectif de lui faire part des obstacles lorsqu'il s'agit d'inscrire les élèves dans une scolarisation ordinaire, en somme *« dès qu'il était question de les faire sortir de nos camions. »* Si l'inspecteur a félicité l'équipe pour leur « professionnalisme » il a, par ailleurs, *« nié les difficultés dont nous lui faisons part et nous a conseillé de respecter d'avantage sa position hiérarchique »*. Suite à cette rencontre un prochain rendez-vous devait être fixé mais *« cela fait bientôt 1 an que nous n'avons pas de nouvelles de cet inspecteur, malgré nos relances et l'urgence de la situation »*. Elle s'indigne de la manœuvre politicienne opérée par Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, qui n'a pas hésité à reprendre à son compte les actions réalisées et le travail fourni par les professeur(e)s en ASM. **C'était le 12 février 2016, il s'agissait pour la France de répondre face aux « préoccupations relatives aux "droits de l'Homme des Roms" en France et aux mesures mises en place pour en garantir le respect » au commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.** Ainsi le ministre de l'Intérieur utilise *« les ASM comme argument en parlant des*



*"actions de médiation et d'accompagnement spécifiques mises en place à l'image de bus scolaires qui se déplacent sur les campements"». M. Cazeneuve n'est pas le seul à faire valoir l'implication de l'État à travers les Antennes Mobiles Scolaires (ASM). Ainsi, en 2015, c'était le cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, qui affirmait dans un article du Monde daté du 14 septembre 2015<sup>6</sup> portant sur la scolarisation des migrants : « on trouvera les moyens pour scolariser les enfants au plus près de leurs lieux d'hébergement... quitte à y envoyer, dans un premier temps, des antennes mobiles ». Pour Clélia, **« ces deux exemples illustrent le fait qu'au plus au niveau de l'Etat, les ASM ne sont pas méconnues et qu'elles servent de faire valoir, pour laisser croire à ceux que cela intéresse que tout va bien. Elles sont pourtant sur le terrain, au plus près des enfants qui en ont besoin, méprisées. Et les enseignants avec. »** Sur le terrain, les ASM elles y sont, et c'est pourquoi elles sont confrontées, avec les médiateurs, à un refus quasi-systématique lorsqu'il s'agit d'inscrire un enfant à l'école. *« Dans une grande majorité des villes où nous avons travaillé depuis septembre 2014, les demandes d'inscription de nos élèves, ont toutes, systématiquement été refusées : La Courneuve, Montreuil, Saint-Ouen, Pierrefitte. Chaque fois, le Défenseur des droits a dû être saisi et ses interventions n'ont pas toujours suffi »*. Il n'est pas rare également que les directeurs d'école soient réticents et hostiles à l'arrivée de jeunes élèves habitant en bidonville, roms ou non. Clélia témoignage de cela : *« En septembre 2015, une directrice d'école qui recevait deux de nos élèves dans son établissement, nous a demandé pourquoi nous ne les gardions pas dans nos camions. En novembre 2015, un directeur d'école a agressé verbalement ma collègue qui accompagnait une de nos élèves pour son tout premier jour d'école, parce qu'elle n'avait pas suivi la procédure à la lettre »*.*

Le premier contact avec les familles qui habitent dans un bidonville est important. C'est pourquoi à cette occasion les enseignantes sont accompagnées d'un médiateur de l'Aset 93, ces premiers échanges permettent d'expliquer les projets des ASM tout en **« énonçant clairement la destination à la fin des 3 mois: l'école, la vraie. Il y a alors un engagement des familles qui inscrivent leurs enfants dans nos classes et un engagement de notre part de les accompagner dans les démarches administratives à effectuer si nécessaire. Enfin, il nous faut expliquer aux "trop petits" et aux "trop grands" du groupe qu'il n'y aura pas de place pour eux dans nos classes. »**

*Nous travaillons 4 jours par semaine de la façon suivante : lundi et jeudi sur un terrain, mardi et vendredi sur un autre. Pourquoi 2 jours par terrain? Parce que la première partie de notre mission, la préparation à l'école, c'est-à-dire l'acquisition par les enfants de connaissances, nécessite du temps et de la stabilité. Et qu'une présence des ASM 4 jours par semaine laisserait penser que nous remplaçons l'école. Nous estimons à 3 mois le temps optimal pour cette préparation, période durant laquelle il nous aura fallu également effectué avec les familles toutes les démarches nécessaires à l'inscription administrative de l'enfant à l'école. Dans l'idéal, une fois arrivées au bout des 3 mois, si le bidonville ou squat n'a pas été expulsé, si la municipalité n'a pas opposé de refus et/ou imposé des complications administratives, les ASM se retirent petit à petit jusqu'à ce que tous leurs élèves aient démarré une scolarité effective dans les écoles de la commune.*

**Clélia**

La très bonne assiduité des élèves dans nos ASM nous permet de réaliser avec eux un travail d'enseignement de qualité et leurs progrès sont remarquables.

**Exemple de suivi de l'assiduité des élèves de Saint-Ouen présents dans la classe de Clélia entre décembre 2015 et juillet 2016 (en nombre de demi-journées) :**

	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Total	%
Leonte	1/1	11/11	12/13	13/14	8/8	21/21	15/15	1/1	82/84	97%
Florin	1/1	11/11	11/13	12/14	8/8	21/21	15/15	1/1	80/84	95%
Fernando	1/1	9/11	11/13	13/14	7/8	21/21	15/15	1/1	78/84	93%
Gesica	-	9/9	13/13	11/12	8/8	11/21	15/15	1/1	68/79	86%
Alin	-	11/11	9/13	11/14	3/8	16/21	15/15	1/1	66/83	79%
Maria	-	-	-	-	7/7	12/21	15/15	1/1	35/44	79%
88% de présence en moyenne sur 8 mois										

Le 23 mai 2016, l'Aset 93 dépose une demande de scolarisation auprès des services de la mairie de Saint-Ouen et c'est dans une entière illégalité que les services concernés refusent la scolarisation de cet enfant, au motif que la famille est domiciliée au CCAS. Le médiateur de l'Aset 93 saisit le Défenseur des droits à fin de l'informer de la situation et d'obtenir satisfaction. Il y a peu Jacques Toubon, Défenseur des droits affirmait : « *Je me bats avec les maires qui refusent la scolarisation des enfants roms. À Saint-Ouen (93), justement, le préfet a inscrit 5 enfants roms à l'école. Je crois qu'il y a encore un ou deux cas auprès de la mairie de Saint-Ouen et je m'en occupe* »<sup>7</sup>.

Les refus de scolarisation sont dans la plupart des cas synonymes de rejet et d'exclusion, le poids de cette stigmatisation et de ces discriminations peuvent anéantir les personnes qui les subissent. Ainsi en témoigne Maria :

*J'ai très mal vécu le refus de scolarisation, c'est pas possible que les citoyens européens ne puissent pas aller à l'école. Pourquoi les enfants roms ne peuvent pas aller à l'école ? Je pense que c'est normal que les parents fassent tout ce qu'ils peuvent pour que la vie de leurs enfants soit meilleure que la nôtre. Je suis allée à la Préfecture leur expliquer que c'est normal pour un enfant d'aller à l'école plutôt que de rester à la maison. C'est pas normal ce qui se passe en France, c'est pas normal qu'un enfant n'aille pas à l'école.*

Ce dont il est question avec ce refus de scolarisation c'est plus généralement un refus d'accès aux droits qui est une pratique discriminatoire envers les personnes habitant en bidonville. La question des inscriptions des enfants roms vivant en bidonville à l'école souligne la situation de non-droit que vivent les personnes lorsqu'elles habitent en bidonvilles ou en squats. Si d'un côté l'État français a l'obligation de scolariser tous les enfants de 6 à 16 ans présents sur son territoire qu'ils soient français ou étrangers – indépendamment de la nationalité ou de la situation administrative de leurs parents –, on se rend compte que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Ainsi William Delannoy, maire UDI de Saint-Ouen, ne se cachera pas très longtemps d'avoir refusé de scolariser un enfant dans sa commune au prétexte que la famille habitait dans un bidonville qu'il s'acharnait précisément à faire disparaître. Et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre les paroles du maire de Saint-Ouen dans le journal *Le Figaro* le 16 septembre 2016 :

«Si je refuse de scolariser ces enfants, c'est parce que l'État ne fait rien pour remédier aux installations illégales de campements. Il faut que tout le monde prenne ses responsabilités. [En parlant des associations] Elles veulent me faire passer pour le vilain petit canard mais en définitive, c'est elles qui instrumentalisent les enfants et qui politisent cette question. L'expulsion du campement est prévue le 14 octobre prochain. Elles savent très bien qu'en scolarisant les enfants, ce sera un argument de plus pour s'opposer à cette évacuation. À un moment, je dis stop»<sup>8</sup>.

Pour Céline, Professeure des écoles dans la classe UPE2A de Saint-Ouen, ce qui paraît d'autant plus ahurissant, «c'est qu'il puisse le dire et que personne ne s'en offusque». Et il n'est pas impossible que les citoyens doivent être plutôt satisfaits de cette position. Après ce qui est immoral c'est de refuser la scolarisation, en plus d'être illégal, c'est immoral. Baptiste, médiateur à l'Aset 93, réagit également à l'extrait choisi de cet entretien avec le maire de Saint-Ouen réalisé par *Le Figaro*: « J'aurais aimé rencontrer M. Delannoy pour pouvoir en parler directement avec lui, pour avoir son point de vue que j'espère moins simpliste que dans les extraits choisis ». Et

### **Le rêve d'école de Gesica**

*Une de mes élèves, n'a jamais compris pourquoi elle, qui était extrêmement assidue, qui avait fait des progrès fulgurants dans ma classe, qui était la leader du groupe, n'a jamais pu aller à l'école. Sa famille habitait juste en face de chez Marius. Ils étaient amis, tous les deux dans ma classe. Voisins et amis d'école, de « camion-école ». Maria m'a raconté faire en sorte, chaque matin, que Gesica ne voit pas Marius partir pour l'école pour ne pas lui faire de la peine. La mère de Gesica m'a dit la voir pleurer souvent... J'ai transmis son nom à l'enseignante UPE2A pour tenter quelque chose, en désespoir de cause. Le temps que son nom remonte jusqu'à l'inspection, le bidonville avait été expulsé. Quel gâchis !*

**Clélia**

concernant un délai supplémentaire accordé dans la procédure d'expulsion du terrain en cas de scolarisation des enfants, la parole de Baptiste est sans appel: «**Il ment. Le dossier d'inscription a été déposé officiellement le 24/05, c'est-à-dire par courrier recommandé. La maman avait déjà été à la mairie plusieurs semaines plus tôt. À cette époque là le JEX [juge de l'exécution] ne s'était pas prononcé et il n'était pas question du 14 octobre ni d'aucune autre date**». Et il rajoute, « De quelles associations parle-il ? "Les associations" ne veut rien dire. **La scolarisation, ce n'est pas une question, c'est une obligation. Il n'est pas question de politiser le droit à l'école, car le politique n'a pas son mot à dire sur le droit à l'éducation, à moins d'obtenir les 4/5 du parlement pour changer la constitution. Je comprends un des points défendus par Mr Delannoy, c'est que l'État n'est pas assez actif pour permettre aux habitants des bidonvilles d'en sortir. Cependant, plutôt que d'accuser l'État de ne rien faire, il pourrait venir aux réunions organisées par la Préfecture de Région et apporter sa pierre à l'édifice** ».

L'État et les municipalités se rejettent mutuellement la faute. Le problème que pose la résurgence des bidonvilles en France fait écho au problème du mal logement. Cette stratégie de l'État quant à une politique de «démantèlement systématique» ne peut qu'aboutir à un disfonctionnement qui met en péril les actions d'intégration. Plutôt que de laisser les municipalités seules appréhender les problèmes que peuvent poser les bidonvilles il s'agirait de repenser une stratégie opératoire dans le long terme qui prendrait en compte effectivement les premiers concernés, à savoir ceux qui habitent ce type de lieux et les divers acteurs (Préfet, Maire, CCAS, associations, etc.) car le problème des bidonvilles en France «**c'est un problème**

**national**» comme le dit Céline enseignante en classe UPE2A. Malheureusement le maire de Saint-Ouen n'est pas le seul à ne pas répondre à ses obligations en termes d'accès aux droits. Dans une politique d'expulsion systématique il est fréquent de voir les maires utiliser les refus de scolarisation pour légitimer une expulsion à venir, en somme il s'agit pour les divers maires d'empêcher toute forme d'attaches au lieu de résidence. Dans cette politique d'expulsion systématique, il s'agit d'une part de priver ces personnes de leurs droits fondamentaux notamment celui à la scolarisation, et il s'agit d'autre part de refuser aux habitants de bidonville de s'ancrer dans la commune, de tisser des liens avec la ville, en somme de s'intégrer.

Céline revient avec nous sur le chemin parcouru pour obtenir la scolarisation de quatre enfants. Le Préfet, prévenu par le DASEIN (l'inspecteur de l'académie) de cette situation, a fait une injonction au maire de Saint-Ouen pour lui rappeler qu'il était dans l'obligation de scolariser tous les enfants présents dans sa commune mais le problème persiste et vu qu'il n'y a aucune sanction, il aurait tort de se priver. *« Et là le préfet fait injonction à l'inspecteur de circonscription d'inscrire directement les enfants à l'école. »* L'inscription à l'école concerne quatre enfants qui ont pu faire leur rentrée dans une classe adaptée pour les enfants allophones (UPE2A) le 10 octobre dernier soit plus d'un mois après les autres enfants. L'enseignante de cette classe, sensibilisée à cette question, affirme que *« nous en tant que profs on n'a aucun pouvoir, c'est l'inspecteur qui peut faire. On a de la chance dans notre école tous les collègues ont le sens du devoir. La volonté de l'inspection est importante ça change beaucoup. Ce n'est pas un engagement qui vaut beaucoup de sympathie, ce n'est pas un engagement qui est fédérateur. Le racisme sur les rroms il est très important parce qu'il n'y a pas de mobilisation. En contactant l'inspecteur, j'étais étonnée d'avoir l'institution avec nous »*.

#### **Une mission de l'état perçue comme faible et floue : la Plateforme AIOS**

La plateforme AIOS en charge de l'anticipation et de l'accompagnement des personnes suite à l'expulsion notamment en termes de relogement et de continuité des divers parcours d'intégration était présente sur le terrain de Saint-Ouen. **On se rend compte rapidement que la coordination de la plateforme avec les autres acteurs de terrain ne va pas de soi et qu'elle n'est pas toujours effective.** Est-ce un manque de temps, un manque de ressources humaines, un problème de méthode ? **On ne peut faire que des hypothèses car la plateforme n'a pas souhaité répondre à nos interrogations.** En discutant avec les structures qui intervenaient sur le terrain comme PUI, le constat est sans appel. Ainsi du point de vue de Najat **« sur le terrain de Saint-Ouen nous n'avons pas tellement travaillé avec la plateforme AIOS, on ne les a pas trop vus. Je sais même pas si il y a un diagnostic qui a été fait, je sais pas du tout en fait. Sur Saint-Ouen je ne sais pas. »** Un exemple de cette absence de communication concerne la date de l'expulsion. Lorsque Najat tente de s'informer de la date de l'expulsion on lui répond qu'elle « se fera demain ». Elle regrette que les choses se passent comme cela, *« on a eu aucune information sur le terrain en terme de diagnostic on nous a juste dit et c'était de façon informelle et puis c'est moi qui l'ai appelé j'ai le sentiment que c'était par hasard. »*

Le constat de Maria (expulsée du bidonville de la rue Ardoin) est quant à lui laconique :

**« Je parle aux autres personnes de Adoma, pour leur dire qu'il faut leur faire confiance mais aujourd'hui, tout le monde me dit "regarde où sont tes enfants, regarde Adoma ce qu'ils font pour toi". J'ai l'air de quoi, moi ? On dort dehors, il fait froid. Marius est très fatigué. Pour moi c'est Adoma le responsable de la situation, il ne m'aide pas dans mes démarches. C'est moi qui ai du appeler le 115, Adoma m'a juste donné un numéro de téléphone ».**

Quand à Clélia (enseignante en ASM) :

*« À la rentrée, Maria nous a parlé d'Adoma. Les jours passaient sans que nous ne voyons jamais ces personnes d'Adoma. Et puis un jour, en ramenant les enfants, je les ai croisés. Je me suis présentée et ai demandé que l'on m'explique ce qui se passait..La personne m'a répondu gentilleement mais n'en savait guère plus que moi.. Ce jour là en rentrant, j'ai écrit un mail au responsable du développement social de la plateforme AIOS et à la personne que j'avais rencontrée. Je n'ai jamais eu de réponse ».*

## ■ INTERDITS DE SOINS

Première Urgence International (PUI), intervient dans les bidonvilles afin de faire de la médiation sanitaire et plus particulièrement de favoriser l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables et spécifiquement l'accompagnement materno-infantile. Ils ont été alertés et missionnés en Mai 2016 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour couvrir une épidémie déclarée de coqueluche dans le bidonville de Saint-Ouen. Lorsque cette nouvelle équipe est arrivée, il a fallu qu'elle prenne contact avec tous les acteurs associatifs et institutionnels présents dans le bidonville. Il s'agissait également de rencontrer les premiers concernés et d'établir un diagnostic sur la situation des personnes pour évaluer concrètement leurs besoins. Rapidement ils ont été confrontés à l'évolution du terrain, entre un agrandissement important et un turn-over permanent. Ainsi Najat, chargée de la mission squats et bidonvilles au sein de PUI affirme « *pour preuve, quand on est intervenu sur le terrain lors de l'épidémie coqueluche lors de la première prophylaxie on s'est rendu compte que les personnes présentes sur le terrain à trois semaines d'intervalle n'étaient plus du tout les mêmes que celles qu'on a vaccinées. On a fait une prophylaxie sur une soixantaine de personnes et une vaccination sur 85 personnes* ». Par ailleurs, le premier contact n'est pas toujours évident en raison des violences qu'ils peuvent subir dans leur quotidien, elle ajoute, « **une violence administrative lorsqu'on n'accède pas aux documents pour la domiciliation au CCAS, une violence politique, violence policière envers les populations rroms. Les enfants ne sont pas considérés comme des enfants, ils sont des "roms", ils deviennent une entité avec tous les préjugés qui viennent avec** ». Ainsi elle estime qu'il faut entre 3 à 6 mois pour construire une relation de confiance avec les personnes, ce lien de confiance avec la médiatrice est primordial pour que la médiation sanitaire fonctionne. L'équipe de PUI réalise rapidement que le terrain de la rue Ardoin comporte des spécificités notamment celles liées à la situation géographique de celui-ci à savoir le département du 93 où « *le contexte semble être différent en terme d'évacuation* ».

Malgré tout, nous dit-elle, « **il y a eu un travail important de confiance, d'explication des choses, qui a permis aux personnes d'y adhérer. Car il est illusoire de croire que si un camion arrive pour vacciner tout le monde se jettera dessus Malgré tout, le climat de confiance s'est instauré quand on a fait l'intervention de la prophylaxie** ».

Lorsque cela est possible, par exemple à Montreuil, PUI organise avec des professionnels de santé (médecins, sage femme, puéricultrice, etc.) des rencontres individuelles qui permettent d'une part aux personnels soignants de réaliser ce qu'est la vie en bidonville et ce qu'elle implique dans le parcours de soins. Et d'autre part, ces rencontres résonnent différemment chez les premiers concernés et participent aussi à la relation de confiance qui s'instaure entre PUI et les habitants du bidonville. Il ne s'agit pas lors de ces moments de rencontre de faire du soin mais de sensibiliser les personnes à la contraception, à l'importance du suivi de grossesse, etc. De bons retours sont faits concernant cette démarche, tant de la part des bénéficiaires du soin que de la part des professionnels de santé. En effet, Najat l'assure : « *une personne que tu rencontres sur le bidonville et que tu revois ça crée quelque chose malgré tout* ». Il est important de souligner que les actions menées par PUI s'inscrivent dans une interface temporaire entre la structure, le personnel soignant et la personne en grande précarité. Ainsi cette mission s'inscrit dans le moyen terme, le temps que la personne soit plus autonome à l'égard des institutions et des structures.

La médiation sanitaire qui consiste à faciliter l'accès aux soins pour les personnes qui en sont les plus éloignées, c'est une mission primordiale et qui vient d'être reconnue dans le cadre de la loi « modernisation santé » du 26 janvier 2016. Najat qui est en charge de la mission squat et bidonville à PUI revient sur cette notion : « *C'est un premier pas qui est important dans la mesure où on reconnaît que ces personnes ont besoin de cette aide. Pourquoi ces personnes s'éloignent du soin ? C'est d'abord la barrière linguistique mais pas seulement, il y a aussi les démarches administratives françaises qui sont complexes, des papiers que les personnes ne possèdent pas toujours, parfois il y a des abus. Mais surtout, avant d'être dans la prévention les personnes sont dans la survie. C'est bien de se faire vacciner, mais si on n'a pas à manger... Cette notion de survie quotidienne implique que la phase d'explication, de sensibilisation et d'accompagnement est importante, même si c'est très long* ».



Il est clair que le problème de la domiciliation est particulièrement central dans les démarches administratives (ouverture d'un compte en banque) et notamment en termes d'ouverture de droits (Aide Médicale d'Etat, scolarisation, allocations sociales, etc.). Et comme le fait remarquer Najat, **on est confrontés bien souvent dans ces situations au « caractère politique qui fait que ça met des barrières, des obstacles.** » Ainsi, sans domiciliation les personnes ne peuvent prétendre à l'Aide Médicale d'État et se voient contraintes d'aller aux urgences plutôt que de voir un médecin. Et comme elle le rappelle, « *aller aux urgences ce n'est pas une solution parce qu'en fait on va traiter le symptôme mais pas le contexte. C'est bien d'avoir une vraie consultation pour avoir un temps de consultation, l'AME permet aussi d'avoir un médecin de famille pour faire un suivi médical de toute la famille qui est mieux que les urgences* ».

De son côté, en tant que médiateur à l'Aset 93, Baptiste rend compte également d'une certaine réalité lorsqu'il est question d'accompagner les personnes dans l'accès à l'école. « *Les agents recevant le public sont plutôt sympathiques. Dans la plupart des mairies auxquelles nous avons affaire, ils ont des consignes concernant les enfants habitants en bidonville ou hôtel social. Certains ne connaissent pas la loi, et appliquent les consignes de leurs supérieurs, d'autres sont plus empathiques et sont gênés de refuser l'enfant. Une chose est particulièrement humiliante. Les agents refusent rarement de prendre le dossier d'inscription. Souvent les consignes données sont d'en référer à l' élu, avant de vous rappeler. Les élus savent que le refus est illégal. Donc ils préfèrent ne pas donner de réponse. Je trouve cette attitude particulièrement humiliante pour les parents. Non seulement on refuse votre enfant à l'école, mais en plus on n'a pas le courage de vous le dire* ».

À ce titre il est pertinent de rappeler que l'article L.211- 2 du Code des relations entre le public et l'administration dispose que « *Les personnes physiques ou morales ont le droit d'être informées sans délai des motifs des décisions administratives individuelles défavorables qui les concernent. À cet effet, doivent être motivées les décisions qui : [...] Restreignent l'exercice des libertés publiques [...] Refusent un avantage dont l'attribution constitue un droit pour les personnes qui remplissent les conditions légales pour l'obtenir* »<sup>9</sup>. Si le dispositif législatif existe, il n'est pas toujours respecté et souvent ce non respect n'est pas sanctionné. **Il est grand temps que l'impunité de ces abus cesse.** Si l'État de droit est l'étendard de notre pays en tant qu'il est la condition de toute vie en société, « *il traduit et protège les valeurs collectives, il délimite les droits et devoirs de chacun. Le droit représente ainsi une ressource que les personnes peuvent mobiliser pour faire vivre et évoluer une société démocratique* »<sup>10</sup>. **En droit nous sommes tous égaux mais force est de constater que face à l'application de la loi, l'égalité n'est pas toujours de mise.**

Une autre difficulté qui apparaît également, c'est celle de la complexité des démarches. Pour inscrire une personne à la Protection Maternelle et Infantile (à Saint-Ouen), par exemple, il a fallu compter trois rendez-vous pour une vaccination (une préinscription, une inscription et un rendez-vous pour la vaccination). Du coup c'est assez laborieux pour des personnes pour qui la projection du temps n'est pas la même que la nôtre, notamment parce qu'elles sont amenées à avoir des priorités différentes liées à leur grande précarité.

Najat revient avec nous sur l'intervention de PUI sur le terrain de la rue Ardoin. « *Sur Saint-Ouen on était dans un cas d'urgence, on a fait beaucoup de suivis de grossesses, de*

vaccinations. Pour le parcours de soins nous n'avons pas pu faire beaucoup. Notre équipe mission squats et bidonvilles compte deux médiatrices et moi». L'intervention en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) avait pour objectif de fournir aux personnes concernées un traitement vaccinal qui a été réalisée avec le Conseil Départemental et Médecins du Monde. Le Conseil départemental « nous a soutenu dans la mesure où ils ont mis les moyens à disposition (c'est-à-dire les vaccins : une centaine de vaccins, toute la logistique matérielle et des ressources humaines puisqu'ils ont apporté deux médecins, une sage femme, un médiateur sanitaire et ce n'est pas anodin ; et Médecins du Monde le support logistique qui est venu avec deux médecins, non pas pour la vaccination mais il faut savoir que quand il y a une intervention comme celle-ci, certaines personnes vont venir pour d'autres problématiques donc le fait d'avoir eu deux médecins de Médecins du Monde a permis aussi de ne pas créer une foule pour que les vaccinations se fassent et qu'après les autres problématiques puissent être traitées. »

### **Banalité de la haine raciale**

*Quand on était en mission vaccination, il y a un passant qui en voyant ça s'est mis à hurler en disant « non mais attendez pourquoi vous mettez vos camions ? Ici c'est interdit, c'est un passage piétons. Comment je fais pour avancer ? Si ça vous amuse de vous occuper de la fioriture ».*

*Le mec était vraiment insultant auprès des personnes du bidonville. C'était d'une telle violence ! À la limite que tu ne t'en occupes pas très bien, mais tu critiques les gens qui les soignent, on marche sur la tête. C'est ahurissant cette haine contre cette population.*

**Najat**

Mais malheureusement, le 21 octobre le bidonville de Saint-Ouen est expulsé, soit six mois après la première intervention de la nouvelle équipe de PUI et un mois et demi après la vaccination.

Selon Najat, « D'un point de vue personnel, je pense qu'une personne qu'on a sensibilisée, on se dit qu'elle aura déjà cette information bien qu'elle soit en situation irrégulière elle n'est pas sans droit et déjà ça elle sait. Mais l'éducation c'est la répétition. C'est insister, c'est redire les choses. **Faut pas se leurrer, on est goutte dans la mer mais ça reste une goutte.** Il y aussi des réussites individuelles, des cas très compliqués et qui durant 6 mois de lutte ont abouti à quelque chose. »

« Dans l'idéal ce qu'on essaye de faire avant que l'évacuation ait lieu, on fait des fiches de terrain ou de suivi ; c'est-à-dire "cette personne là à telle ou telle maladie, si elle est suivie dans un hôpital, avec quel type de traitement, avec des indications sur sa situation sociale" pour qu'ils puissent garder un truc en se disant que la personne qui reprend le document possède quelques informations. **Pour les personnes, c'est horrible, c'est vain, il y a une frustration.** »





## ■ INTERDITS DE TOIT

Suite à l'expulsion qui a eu lieu le 21 octobre 2016, 19 familles se sont vu proposer une solution d'hébergement temporaire, et comme le dit Baptiste, médiateur à l'Aset 93, il s'agissait « de mises à l'abri » pour une durée maximale de cinq jours. Pour certaines familles leur hôtel social était situé à Saint-Denis ou au Blanc-Mesnil, et dans un second temps, notamment pour la famille de Maria, il s'agissait d'aller jusqu'à Nemours à une centaine de kilomètres de Saint-Ouen, où se situe l'école de Marius, tout juste scolarisé. **Comment envisager la continuité scolaire lorsque la famille se retrouve aussi éloignée de l'école ? Pourtant la Circulaire du 26 août 2012 revient sur l'importance de ne pas rompre le parcours de scolarisation des enfants :** « Dans ce cadre, vous veillerez également à prévoir des actions portant sur les conditions matérielles de scolarisation dans la mesure où elles ont une incidence forte sur la fréquentation scolaire (à titre d'illustration, le transport, la cantine, les fournitures scolaires) »<sup>11</sup>.

Et comme le souligne Clélia, Professeure des écoles en ASM « *l'acquisition de connaissances, la mise en place de mécanismes d'apprentissage nécessitent une sécurité émotionnelle et psychologique, du temps, de la stabilité et de la confiance. C'est précisément ce qui est détruit lors d'une rupture violente comme une expulsion* ». Et cette rupture qui vient mettre à mal les parcours de scolarisation doit, dans la mesure du possible, être préparée avec les jeunes enfants. C'est pourquoi dans les « camions écoles » et accompagnées d'interprètes (Spartacus et Darius, en service civique à *La Voix des Rroms*), elles ont tenté d'expliquer au mieux aux enfants « *la rupture qu'ils allaient avoir à vivre avec les ASM, l'école qu'ils avaient connue, qu'ils avaient aimée (la seule à laquelle ils ont eu droit à Saint Ouen). Nous avons distribué nos numéros de téléphone, rendu les cahiers et expliqué qu'à partir de ce jour, il était possible qu'on ne les retrouve plus sur le platz, qu'ils ne nous voient plus, mais qu'ils peuvent rencontrer ailleurs d'autres personnes qui les aideront à (re)trouver le chemin de l'école* ». De manière générale après une expulsion le contact avec les familles est malheureusement perdu car les familles sont dispersées, ce qui rend le travail d'accompagnement du médiateur plus fastidieux, mais, nous dit Baptiste médiateur à l'Aset 93, « *notre mission ne s'interrompt pas. Nous pensons que notre mission est de continuer, dans la mesure du possible, à accompagner les familles expulsées* ». Mais si les enfants sont scolarisés il est plus aisé de garder contact avec les enfants et leur famille ; **l'école reste un repère de stabilisation pour la famille surtout lorsqu'elles sont ballotées dans tout le département voire dans la région.** « *Donc on retrouve souvent les enfants à l'école. Cela a été particulièrement le cas à Bobigny. Nous avons aussi mis en place du soutien scolaire tous les jeudi depuis 4 ans, après les expulsions certains enfants continuent de venir. C'est un bon moyen de garder du lien* ».

Par ailleurs, « **il arrive trop souvent que les papiers d'identité aient été détruits ou perdus au moment de l'expulsion.** L'inscription administrative à l'école est alors fortement retardée voire compromise. Pour deux de nos anciens élèves de Saint-Ouen, que nous avons retrouvé à Saint-Denis un mois après, **les carnets de vaccination avaient été détruits dans la destruction des baraques à Saint-Ouen.** La famille voulant procéder à l'inscription, doit retourner au centre de santé de Saint-Ouen pour retrouver les preuves de vaccination. Il arrive que certaines familles se retrouvent à refaire faire les vaccins ». Le bilan que dresse Clélia est amer. Passionnée par son métier, elle affirme : « **Si mon travail c'est d'enseigner dans un camion et de faire aimer l'école aux enfants,**



*je peux être satisfaite de ce que j'ai fait à Saint-Ouen. Si mon travail c'est surtout, comme je le crois, de permettre l'accès au droit commun à la scolarisation, j'ai échoué. Nous n'avons pas su donner l'alerte au bon moment, nous avons sous-estimé le cynisme dont a finalement fait preuve l'équipe municipale de Saint-Ouen et en premier chef, le maire. Nous avons trop attendu, nous n'avons pas eu le temps, la force, l'énergie, la présence d'esprit d'établir des stratégies parallèles, qu'il aurait fallu mettre en place, pour contrer l'illégalité de la décision du maire. Des stratégies de résistance».*

Alors lorsque les réponses proposées par les pouvoirs publics s'apparentent à du non-sens voire à une méconnaissance de la réalité, comment reprocher aux familles de trouver des solutions alternatives pour palier l'éloignement et l'isolement. C'est pourquoi Maria affirme : *« Je parle aux autres personnes de Adoma, pour leur dire qu'il faut leur faire confiance mais aujourd'hui, tout le monde me dit "regarde où sont tes enfants, regarde Adoma ce qu'ils font pour toi". J'ai l'air de quoi, moi ? [...] On dort dehors, il fait froid. Marius est très fatigué. Pour moi c'est Adoma le responsable de la situation, il ne m'aide pas dans mes démarches. C'est moi qui ai dû appeler le 115, Adoma m'a juste donné un numéro de téléphone ».*

Les expulsions ont pour conséquence une sévère augmentation de la vulnérabilité de ces personnes mais aussi l'inévitable recommencement de leurs démarches (emploi, scolarisation, santé, etc.). Il était déjà difficile d'obtenir des droits compte tenu du lieu d'habitation que sont les bidonvilles mais il est d'autant plus dur matériellement et psychologiquement de tout recommencer à chaque expulsion. On peut à ce titre souligner l'impact traumatisant d'une expulsion sur les jeunes enfants dont les conséquences sont connues à la fois par les enseignants et associations qui travaillent avec les jeunes publics.



### **Impact traumatisant des expulsions**

*Au printemps 2016, Elisa Riano des Enfants du Canal nous a proposé de participer à un projet expérimental de soutien psychologique avec les familles de nos élèves de Saint-Ouen. Avec l'appui de l'association Charonne (équipe Bociek) et notamment d'une psychologue roumainophone, Roxana Tocaciu. Il s'agissait de travailler sur les impacts psychologiques des expulsions avec comme hypothèse de départ que les expulsions ont des impacts traumatiques sur les familles et leurs enfants ce qui peut entraîner des conséquences graves chez les personnes. Un évènement traumatisant qui survient dans une vie, modifie le comportement des personnes. Exemple: le fait de subir une expulsion crée un sentiment d'impuissance très fort qui peut conduire les personnes à adopter une attitude passive face aux difficultés qu'elles rencontreront dans l'avenir ou même à toute démarche à effectuer. La scolarisation des enfants peut donc directement en être impactée (à noter, la complexité des démarches nécessaires particulièrement en Seine-Saint-Denis pour l'inscription d'un enfant vivant en bidonville).*

*Nous avons organisé des groupes de parole avec les parents sur les conseils de la psychologue qui rappelait que l'état psychologique des enfants dépend beaucoup de celui de leurs parents particulièrement face à un évènement violent comme une expulsion. Deux rencontres ont pu être organisées dans nos ASM. Nous avons surtout recueilli les inquiétudes des personnes au sujet de l'expulsion, de l'avenir, de ce qu'il pourrait se passer après. La première fois, nous avons parlé de l'avenir en posant la question « qu'est ce que vous envisagez pour l'école ? » Lors de la seconde rencontre, se rapprochant de plus en plus de l'expulsion, le discours tenu était de manière générale beaucoup plus négatif, résigné.*

Clélia

Le témoignage à suivre de Maria (expulsée du bidonville de la rue Ardoin) s'inscrit dans une forme de violence psychique qui traverse la vie des personnes menacées d'expulsion, « *C'était un mauvais coup parce que personne ne nous avait prévenus que ça serait le vendredi matin. Tous les jours on regardait si la police était dans la rue, et on se disait "s'ils ne sont pas là aujourd'hui, ils seront là demain". On est fatigué de vivre dans la peur, dans la crainte que tout ce que l'on a disparaisse du jour au lendemain. Si je dois partir pour une nuit à cent kilomètres, le lendemain je ne peux pas amener Marius à l'école. Après l'expulsion Marius n'a pas pu aller à l'école durant une semaine.* » Ainsi Céline, l'enseignante de la classe UPE2A affirme : « *Pour le problème des bidonvilles, c'est les expulsions. À la limite si au bidonville sur l'année, il n'y a aucun souci même si c'est triste et qu'on ne doit pas accepter ça mais si on regarde vraiment que du point de vue de la scolarisation et du progrès scolaire, vivre en bidonville ça n'a pas d'incidence. Ce qui a une incidence c'est de se faire expulser. Un bidonville fixe c'est mieux que d'avoir une chambre d'hôtel qui bouge tous les jours. Même pour les parents, ils ont une organisation, ils se lèvent très tôt. La France qui se lève tôt c'est eux ! S'ils veulent, il faut les prendre et même s'ils ne veulent pas il faut les prendre aussi* ».

Pour les acteurs associatifs ou institutionnels qui suivent et aident concrètement les familles des bidonvilles, les expulsions sans réelles solutions pérennes peuvent représenter un échec ou en tout cas un obstacle réel à leurs missions. Cette politique menée de front ne se préoccupe ni des habitants de bidonvilles qui sont à la merci de la grande précarité ni des acteurs, qui sur le terrain se démènent pour accompagner ces personnes dans l'accès aux droits les plus fondamentaux. **Ce ne sont que des dommages collatéraux.** Ainsi pour Najat de PUI, « *D'un point de vue global l'expulsion remet carrément le parcours de soin en jeu. Tu mets en place un parcours de soins, la domiciliation et à cause de l'expulsion la personne est affectée de l'autre côté. C'est du non-sens. Tu mets en place des trucs et là t'es complètement frustrée. Une femme qui a un suivi de grossesse et où c'est compliqué, elle n'a pas le temps de prendre ses papiers et cette personne qui a potentiellement une grossesse à risque, tu ne sais pas si tu pourras la retrouver. Après une expulsion, le suivi des familles, c'est fini.* »

*J'ai réalisé tellement de démarches en France que j'espère qu'elles aboutiront, et je ne me vois pas tout reprendre dans un autre pays. Marius est très content d'être à l'école, tous les enfants sont gentils et la maîtresse est très gentille car elle m'explique comment ça se passe pour lui. Dès qu'on nous expulse, je rêve d'un avenir meilleur mais dès que j'arrive dans le nouveau terrain, la tente me rattrape et mes rêves s'arrêtent. Je voudrais juste pouvoir loger mes enfants, qu'ils échappent au froid, qu'ils aillent à l'école.*

Maria

#### NOTES

1. Le prénom a été modifié.
2. <http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/si-cheres-expulsions-de-bidonvilles-23-09-2015>
3. <http://www.hclpd.gouv.fr/le-haut-comite-adopte-un-avis-sur-la-situation-des-117.html>
4. Le prénom a été modifié.
5. Extraits du *BO de l'Éducation Nationale* - circulaire n°2012-142 du 2-10-2012.
6. <http://www.lemonde.fr/education/article/2015/09/14/l-education-nationale-sonne-la-mobilisation-generale-pour-la-scolarisation-des-jeunes-migrants>
7. <http://www.bondyblog.fr/201611041106/jacques-toubon-defenseur-des-droits-invite-de-la-bondy-blog-radio>
8. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/09/16/01016-20160916ARTFIG00292-le-maire-de-saint-ouen-refuse-de-scolariser-des-enfants-roms>
9. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000031367503&cidTexte=LEGITEXT>
10. <http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/2016-rae.pdf>
11. [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir\\_35737.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf)



*Interdits de cité*  
est un rapport  
rédigé par Diane Brossard  
sous la direction de Pierre Chopinaud  
&  
publié par le Pôle Analyse  
du Mouvement du 16 mai  
en décembre  
2016.



L'auteure de ce rapport remercie  
pour leur contribution

:

- Darius Boian
- Laurent Cauwet
- Céline Chon
- Clélia Chopinaud
- Pierre Chopinaud
- Anina Ciuciu
- Maria
- Saimir Mile
- Najat
- Baptiste Pascal-d'Audaux
- Spartacus Ursu
- Ludo Versace

...



contact : [polejuridique.m16m@gmail.com](mailto:polejuridique.m16m@gmail.com)